

Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und
Landmanagement

Band: 106 (2008)

Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

placement provisoires pour certaines couches d'information dans les régions non couvertes dans les standards MO93 ou NP,

- l'institutionnalisation de la mise à jour périodique,
- le réexamen et l'amélioration systématiques du système d'annonces de la mise à jour permanente et la fixation de règles pour la mise à jour des objets projetés,
- la création de portails de géodonnées appropriés pour l'obtention de données,
- l'harmonisation des tarifs,
- la définition de règles régissant la collaboration et les flux de données entre la MO et swisstopo,
- la définition d'un modèle réduit pour la diffusion de données répondant aux besoins de la clientèle
- l'amélioration des processus organisa-

tionnels (MO – registre foncier, MO – registre des bâtiments et des logements, MO – clientèle dans toute la Suisse),

- dans certains cantons: le changement de cadre de référence,
- la promotion des activités visant à une production de données en 3D en phase avec les besoins exprimés, sur la base d'un modèle de données national pour la 3^{ème} dimension dans la MO,
- la préservation du niveau de formation initiale et continue et
- l'amélioration de l'image de marque de la MO.

La situation varie fortement d'un canton à l'autre, de sorte que l'ordre de priorité fixé pour les objectifs poursuivis peut également présenter des disparités. Les plans de mise en œuvre établis par les cantons concrétisent alors les priorités définies en fixant un calendrier précis, tenant

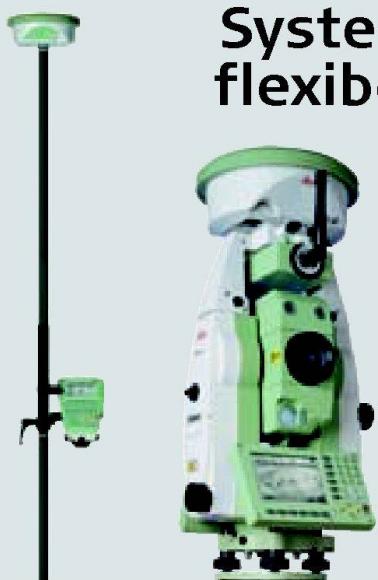
compte de la stratégie de la MO et des caractéristiques propres au canton considéré.

Perspectives

Il est indispensable, afin de couvrir les besoins des utilisateurs en hausse constante, de développer de nouvelles idées et de traiter des questions telles que celles-ci, par exemple:

- Faut-il continuer à mettre en place des portails de diffusion des données (avec livraison physique de données) ou faut-il plutôt se consacrer essentiellement à la mise en place de géoservices permettant d'utiliser les données à distance?
- Comment rendre les métadonnées plus accessibles et compréhensibles pour les utilisateurs?
- Les couches d'information «Couverture du sol» et «Objets divers» ne de-

Es gibt kein «Richtig» oder «Verkehrt»...



System 1200 – das weltweit flexibelste und effizienteste Mess-System



System 1200 verbindet die leistungsfähigste Totalstation mit dem schnellsten und zuverlässigsten RTK GNSS-System. Setzen Sie die gleichen Komponenten für die SmartStation und den SmartPole ein – ganz nach Ihren Bedürfnissen. Beide Systeme ergänzen sich ideal und machen das System 1200 zum effizientesten und flexibelsten Mess-System am Markt.

SERVICE
plus

vraient-elles pas être revues de manière fondamentale? Ne pourrait-on pas en faire plus qu'un simple habillage du plan du RF?

- Quel «statut» donner aux orthophotos?
- Pour quels objets de la MO un identificateur sans équivoque, analogue aux identificateurs E-GRID⁶, EGID⁶ et EDID⁶, est-il nécessaire?
- Le bénéfice retiré de la MO peut-il être accru de façon significative par de nouveaux développements en matière d'établissement d'historique des données de la MO? Qu'en est-il par exemple dans le domaine du monitoring du territoire?
- Qu'en est-il de l'appel en faveur de données collant au jour le jour à l'actualité?

En tant qu'organisation, la mensuration officielle entend prendre une part active au développement de visions d'avenir. El-

le examine et suit les visions mentionnées plus haut ainsi que d'autres perspectives sous l'angle de leur faisabilité et de leur rentabilité.

Références:

- [1] Stratégie de la mensuration officielle 2008–2011. www.cadastre.ch → Publications.
- [2] MO93 = Mensuration officielle 1993: mensuration définitive approuvée par les cantons et reconnue par la Confédération; données numériques de la MO respectant les dispositions de l'ordonnance sur la mensuration officielle du 18 novembre 1992 (RS 211.432.2).
- [3] Loi fédérale sur la géoinformation du 5 octobre 2007.
- [4] OFMO = Ordonnance du Parlement sur le financement de la mensuration officielle (OFMO) du 6 octobre 2006 (Etat le 1^{er} janvier 2008), RS 211.432.27.
- [5] NP = Numérisation préalable: données provisoires de la MO; données structurées conformément au modèle de données de la MO; numérisation provisoire de plans cadastraux existants, conformément à l'article 56 de l'ordonnance sur la mensuration officielle du 18 novembre 1992 (RS 211.432.2).
- [6] EDID = Identificateur fédéral de l'entrée, EGID = Identificateur fédéral de bâtiment, E-GRID = Identification fédérale des immeubles.

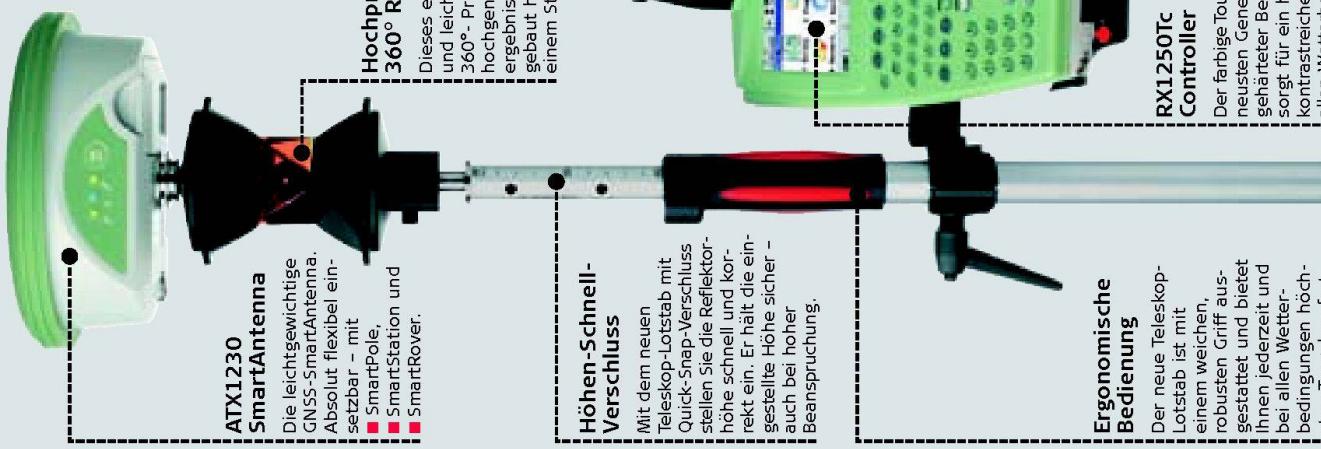
Markus Sinniger

Office fédéral de topographie swisstopo
Direction fédérale des mensurations cadastrale

Responsable de la direction générale de la mensuration officielle
Seftigenstrasse 164
CH-3084 Wabern
markus.sinniger@swisstopo.ch

Es gibt nur die **wirtschaftliche** Lösung

Leica SmartPole



- when it has to be **right**

Leica
Geosystems